



## Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

### PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du Jeudi 6 février 2025

Convocation en date du 30 janvier 2025

Séance présidée par Monsieur Pierrick GILLES, Maire de la commune.

**Membres présents :** Madame Nathalie BEDIER, Madame Laurence DAGUIN, Madame Martine PIQUET, Monsieur Anthony SABIN, Madame Solène GUÉRIN, Madame Clarisse GADBIN, Monsieur Franck POIRIER, Monsieur Yves COURNÉ.

**Membre absent excusé :** Monsieur Julien LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BEDIER.

**Ordre du jour :**

- \* Demande de subvention DETR-DSIL et Autres pour salle des Associations
- \* Renouvellement convention contrôle et entretien poteaux incendie
- \* Subventions 2025
- \* Recrutement d'un agent communal
- \* Questions diverses

**Ouverture de la séance 20h30**

Lecture faite, le procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 2025 est approuvé.

**Accepté à l'unanimité par le Conseil.**

#### Délibération 2025-08: Demande de subventions DETR-DSIL-FONDS VERTS et Autres

**Le Conseil municipal :**

Afin de diminuer les coûts énergétiques et par conséquent les coûts de fonctionnement de notre collectivité, et à la demande de nos 4 associations, des travaux d'isolation et de mise aux normes électriques dans les locaux qui leur sont dédiés sont prévus. En effet, ces associations comme notre collectivité sommes très attentives aux coûts de l'énergie et de l'entretien du patrimoine de la commune.

Des subventions peuvent être demandées pour réaliser ces travaux de mise aux normes.

Le montant des travaux s'élève à 47 742.50 € HT.

Monsieur le Maire demande des aides DETR-DSIL et Fonds Verts sur le site de la Préfecture et potentiellement des aides à la Région.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

**ISOLATION-MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES SALLE DES ASSOCIATIONS DANS ANCIENNE ÉCOLE**

DEPENSES		RECETTES	
Libellé - Entreprise	Montants HT	Libellé	Montant HT
Placo-Isolation de la salle	24 416.30 €	DETR-DSIL (30% +10% CRTE)	19 097.00 €
Peintures et sol	13 640.90 €		
Remise en conformité électrique-plomberie-ventilation de la salle	9 685.30 €	AUTO-FINANCEMENT	28 645.50 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>47 742.50 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>47 742.50 €</b>

Les fonds de la région n'étant absolument pas certains, ils ne figurent pas dans le tableau de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce projet de travaux et le plan de financement correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

**Délibération 2025-09 : Renouvellement convention contrôle et entretien poteaux incendie**

**Le Conseil municipal :**

La convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie qui avait été signée pour 3 ans avec la Communauté de communes du Pays de Craon est arrivée à expiration.

Une nouvelle convention est proposée à compter de 2025. Les prestations réalisées sont :

- Inventaire des poteaux incendie existants sur la commune
- Prestations d'entretien courant (localisation bouche à clef, vérification état des poteaux)
- Nettoyage extérieur des appareils
- Vérification du fonctionnement global des appareils
- Prestations d'entretien triennal de vérification de performances hydrauliques
- Rapport annuel

En cas de poteau incendie défectueux pour lesquels il n'est plus possible de se procurer les pièces de rechange, de grosses réparations nécessitant le remplacement de pièces du corps ou de réparations consécutives à des causes accidentelles, un devis sera établi afin que la commune soit informée du montant de la réparation. Les pièces de remplacement seront facturées au prix coûtant de leur achat.

La communauté de Communes sera rémunérée de la façon suivante :

- Prestation d'entretien courant : 43.66 HT par poteau
- Prestation d'entretien triennal de vérification des performances hydrauliques : 65.48 € HT
- Prestation de désherbage et/ou débroussaillage des abords des poteaux : 21.83 € HT

Cette dernière prestation n'est pas retenue par la commune, elle est réalisée par notre agent communal.

Ces tarifs sont réactualisés annuellement par délibération du conseil communautaire.

L'assemblée délibérante décide :

- de renouveler la convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie avec la communauté de communes du Pays de Craon
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent

#### Délibération 2025-10 : Subventions 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année la commune octroie des subventions à différentes associations communales et autres. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de verser des subventions d'un montant total de 650 € et réparties comme suit :

NOM	SOMME
Anciens Combattants et AFN	130 €
Génération Mouvement	130 €
Les Michelois	130 €
Comité des Fêtes	130 €
Refuge de l'Arche	130 €

L'assemblée délibérante décide :

- de valider ces montants de subventions allouées aux associations mentionnées ci-dessus
- d'inscrire ce montant au budget 2025

#### Délibération 2025-11 : Recrutement d'un agent communal suite départ en retraite

Le Conseil municipal :

Notre agent communal va prendre ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Actuellement il travaille 20 heures pour notre collectivité et 15 heures pour la commune de Saint Martin du Limet.

Cette dernière a fait le choix de faire une recherche en commun avec la commune de Bouchamps les Craon qui a également un besoin en main d'œuvre.

Par conséquent, il nous faut faire une recherche pour notre commune uniquement.

Une offre d'emploi va être faite sur le site du CDG53 Emploi Territorial à 20/35<sup>ème</sup> afin que le remplaçant soit en poste à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, ainsi un tuilage pourra être réalisé entre notre agent et le nouvel arrivant.

L'assemblée délibérante décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à ce recrutement.

Questions diverses :

- Proposition d'achat d'une cabine pour le tracteur
- Proposition d'achat d'une pelle rétro seul ou avec plusieurs communes
- Terre de Légendes: arrêt de la convention à leur initiative
- Projet achat d'un défibrillateur
- Annulation atelier « Biodéchets »

Levée de séance à 22h40

La secrétaire de séance,  
Nathalie BÉDIER

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'N. Bédier', written over a horizontal line.

Le Maire,  
Pierrick GILLES

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Pierrick Gilles', written over a horizontal line.